

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022

DEL-2022-278

L'An deux mille vingt-deux, le huit décembre, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup>/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DETURCHE.

MM. FRANCOIS, GILLET, HACQUIN, SADDIER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mme DALL'AGLIO.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice :** 25

**Présents :** 16

**Représentés par mandat :** 5

---

**Objet : COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS - RUE HECTOR BERLIOZ - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 17 octobre 2019, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS et la Communauté de Communes du Genevois (CCG) pour les travaux de requalification de la rue Hector Berlioz.

La commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de la rue Hector Berlioz.

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) réalise, pour sa part, le renforcement des réseaux humides.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

➤ **LOT N° 1 : « TRAVAUX VRD / GENIE-CIVIL »**

➤ **LOT N° 2 : « ENROBES ET BORDURES »**

➤ **LOT N° 3 : « GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 5 décembre 2022, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n° 1** : L'entreprise BORTOLUZZI pour un montant de 608.038,50 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 89.413,00 € HT.
- **Lot n° 2** : L'entreprise EIFFAGE Route Centre Est pour un montant de 361.394,55 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 33.420,00 € HT.
- **Lot n° 3** : L'entreprise BOUYGUES ES pour un montant de 56.840,50 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure avec les titulaires retenus pour les lots n° 1 et 2, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n° 3 et à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

